



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2014
Français
Original : anglais

#Soixante-neuvième session

Point 65 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'enfant

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 68/146, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen à sa soixante-neuvième session le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés en mettant l'accent sur les défis, les réalisations, les bonnes pratiques et les problèmes de mise en œuvre.

Le Secrétaire général a l'honneur d'informer l'Assemblée générale que le rapport du Haut-Commissariat a été publié sous la cote A/HRC/26/22.

* A/69/150.

